



## Demande de renonciation de recours par le promoteur vefa

-----  
Par Sandrafi

Bonjour. Nous devons procéder à la remise des clés de notre appartement VEFA demain matin. Le promoteur nous envoie cet après-midi un protocole d'accord amiable de non recours en justice car la promotion immobilière a eu énormément de retard. Il explicite dans ce document toutes les raisons du retard. Nous sommes censés le signer demain matin en présence de toutes les intervenants concernés. Est-il en droit de nous demander un tel accord? Merci par avance de la réponse.

-----  
Par isernon

bonjour,

s'agissant d'une demande amiable, le promoteur peut vous demander ce qu'il veut, mais vous avez le droit d'opposer un refus à sa demande.

salutations

-----  
Par Al Bundy

Bonsoir,

Vous souhaitez abandonner toute possibilité de recours sans avoir eu la remise des clés ni vous laisser l'opportunité de vous défendre ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Et si vous ne signez pas... il refuse de vous donner les clés ?